

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom de la substance	Dioxyde de manganèse
Nom commercial de la substance	TRONOX® Manganese Dioxide
Numéro d'identification	025-001-00-3
No. d'enregistrement	-
Synonymes	Oxyde de manganèse (MnO ₂)
Numéro de la FDS	B-5019
Code du produit	Dioxyde de manganèse
Date de la première publication	le 26-janvier-2011
Numéro de version	01
Date de révision	-
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	-

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Fabrication de piles alcalines.
Utilisations déconseillées	Aucun(e)(s) connu(e)(s).

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NOM DE LA SOCIÉTÉ	Tronox Pigments (Holland) BV Prof. Gerbrandyweg 2 3197KK Rotterdam-Botlek Les Pays-Bas ChemProdSteward@tronox.com +31 181 246600
Téléphone	
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	CHEMTREC 1-760-476-3961 (Access code: 333318)

Section 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux de la substance ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE et ses amendements

Classification	Xn;R20/22-48/20/22
----------------	--------------------

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers pour la santé

Toxicité aiguë, orale	Catégorie 4	Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, inhalation	Catégorie 4	Nocif par inhalation.
Toxicité spécifique des organes cible - expositions répétées (inhalation)	Catégorie 2 (cerveau)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (cerveau) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Résumé des dangers

Dangers physiques	Pas de classification pour les dangers physiques.
Dangers pour la santé	Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion. Nocif par inhalation et par ingestion.
Dangers pour l'environnement	Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

Dangers spécifiques

Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire, la peau et les yeux. L'inhalation de poussières ou d'émanations d'oxyde de manganèse peut provoquer la fièvre des fondeurs. Les symptômes sont des frissons, de la fièvre, des malaises et des douleurs musculaires. L'exposition chronique à de faibles concentrations atmosphériques en poussières ou en émanations de manganèse sur une durée importante peut entraîner le « manganisme », maladie du système nerveux central similaire à la maladie de Parkinson : dysfonctionnements moteurs, spasmes musculaires et modifications comportementales. L'inhalation fréquente de poussières sur une période prolongée accroît le risque de contracter des maladies pulmonaires. Le contact fréquent ou prolongé peut causer délipidation et dessèchement de la peau, entraînant gêne et dermatite. N'est pas autocombustible mais peut provoquer des incendies.

Symptômes principaux

Toux. Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Contient: Dioxyde de manganèse

Numéro d'identification 025-001-00-3



mot indicateur

Attention

Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes (cerveau) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Conseils de prudence

Prévention

Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas respirer les poussières. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Intervention

EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Stockage

Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Élimination

Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur.

Informations supplémentaires de l'étiquette

Sans objet.

Autres dangers

Aucun connu.

Section 3: Composition/informations sur les composants

Substance

Informations générales

Nom chimique	%	N° CAS/N° CE	N° d'enregistrement REACH	N° Index	Obs.
--------------	---	--------------	---------------------------	----------	------

Dioxyde de manganèse	92	1313-13-9 215-202-6	-	025-001-00-3	
----------------------	----	------------------------	---	--------------	--

Classification : DSD: Xn;R20/22-48/20/22

CLP : Acute Tox. 4;H302, Acute Tox. 4;H332, STOT RE 2;H373

DSD : Directive 67/548/CEE.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

#: Cette substance présente des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Remarques sur la composition Le texte intégral de toutes les phrases R et H est présenté dans la rubrique 16.

Section 4: Premiers secours

Informations générales

Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

Description des premiers secours

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Bien laver la peau avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux

Poussière dans les yeux : Ne pas se frotter les yeux. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer avec de l'eau. Obtenir une assistance médicale en cas de développement ou de persistance des irritations.

Ingestion	Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Toux. Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traiter de façon symptomatique.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques d'incendie généraux	N'est pas autocombustible mais peut provoquer des incendies. La substance se décompose au chauffage au-dessus de 535 °C en produisant de l'oxyde de manganèse (III) et de l'oxygène, qui augmente le risque d'incendie.
Moyens d'extinction	
Moyen d'extinction approprié	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Moyens d'extinction inadaptés	Aucun(e)(s).
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	La substance se décompose au chauffage au-dessus de 535 °C en produisant de l'oxyde de manganèse (III) et de l'oxygène.
Conseils aux pompiers	
Équipements spéciaux pour la protection des intervenants	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome. Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles générales de l'entreprise sur le comportement pendant un incendie.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
Pour les non-secouristes	Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Utiliser les équipements de protection individuelle recommandés à la rubrique 8 de la présente FDS.
Pour les secouristes	Tenir le personnel inutile éloigné. Utiliser les équipements de protection individuels recommandés dans la rubrique 8 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Recueillir la poudre avec un aspirateur nettoyeur spécial avec un filtre à particules ou placer avec précaution dans un récipient fermé. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Référence à d'autres sections	Voir l'équipement de protection individuelle à la rubrique 8. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Section 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Utiliser les équipements de protection individuelle recommandés à la rubrique 8 de la présente FDS. Se laver soigneusement après manipulation.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit sec et frais. Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Fabrication de piles alcalines.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle	
Valeurs limites d'exposition professionnelle	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Valeurs limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.
Procédures recommandées de contrôle	Suivre les procédures standard de surveillance.
DNEL	Donnée inconnue.
PNEC	Donnée inconnue.
Contrôles de l'exposition	

Contrôles techniques appropriés	Ventiler en fonction des besoins pour limiter la poussière en suspension dans l'air. Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de poussières.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Informations générales	Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité anti-poussières s'il y a risque de contact avec les yeux.
Protection de la peau	
- Protection des mains	Porter des gants de protection.
- Divers	Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants appropriés.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de poussières, porter un appareil respiratoire approprié à filtre antiparticules (type P2). Demander l'avis de votre supervision locale.
Risques thermiques	Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.
Mesures d'hygiène	Ne pas respirer les poussières. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	Endiguer les déversements, empêcher toute libération et respecter les réglementations nationales concernant les émissions.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre.
État physique	Solide.
Forme	Poudre.
Couleur	Noir.
Odeur	Sans odeur.
Seuil de perception de l'odeur	Donnée inconnue.
pH	Sans objet.
Point de fusion/point de congélation	Se décompose
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et gamme d'ébullition	Donnée inconnue.
Point d'éclair	Sans objet.
Température d'autocombustion	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz);	Donnée inconnue.
Limite d'inflammabilité - inférieure (%)	Donnée inconnue.
Limite d'inflammabilité - supérieure (%)	Donnée inconnue.
Propriétés oxydantes	Sans objet.
Limites d'explosion	Sans objet.
Propriétés explosives	Sans objet.
Pression de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Densité relative	Donnée inconnue.
Solubilité (dans l'eau)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Donnée inconnue.
Température de décomposition	535 °C (995 °F)
Masse volumique apparente	86 livres/pied ³
Viscosité	Donnée inconnue.

Pourcentage de composés volatils	Donnée inconnue.
Autres données	
Formule moléculaire	MnO ₂
Autres informations	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

Section 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	Donnée inconnue.
Stabilité chimique	Stable aux températures normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Éviter les matières incompatibles et la chaleur intense. En cas de soumission à une chaleur intense, pour des températures supérieures à 535 °C, la substance libère de l'oxygène qui augmente l'intensité des incendies.
Matières incompatibles	Matière organique. Des matières combustibles. Agents de réduction. Aluminium Azides. Chlorates. Agents oxydants. Phosphures. Acides forts. Halogènes. Soufre.
Produits de décomposition dangereux	La substance se décompose au chauffage au-dessus de 535 °C en produisant de l'oxyde de manganèse (III) et de l'oxygène.

Section 11: Informations toxicologiques

Informations générales	L'inhalation de poussières ou d'émanations d'oxyde de manganèse peut provoquer la fièvre des fondeurs. Les symptômes sont des frissons, de la fièvre, des malaises et des douleurs musculaires.
-------------------------------	---

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
Inhalation	Nocif par inhalation. La poussière peut irriter l'appareil respiratoire.
Contact avec la peau	Les poussières peuvent irriter la peau.
Contact avec les yeux	Les poussières peuvent irriter les yeux.

Symptômes	Les poussières ou la poudre peuvent irriter l'appareil respiratoire, la peau et les yeux. Toux.
------------------	---

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Nocif en cas d'inhalation ou d'ingestion.
-----------------------	---

Produit

Résultats d'essais

Dioxyde de manganèse (1313-13-9)	Aiguë Oral DL50 Rat: >= 3478 mg/kg
----------------------------------	------------------------------------

Corrosion/irritation cutanées	Les poussières peuvent irriter la peau.
--------------------------------------	---

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Les poussières peuvent irriter les yeux.
---	--

Sensibilisation respiratoire	Aucunes informations disponibles.
-------------------------------------	-----------------------------------

Sensibilisation cutanée	N'est pas un sensibilisateur de la peau.
--------------------------------	--

Mutagénicité des cellules germinales	Les connaissances quant à la mutagénicité sont incomplètes.
---	---

Cancérogénicité	Aucunes informations disponibles.
------------------------	-----------------------------------

Toxicité reproductrice	Les effets sur la reproduction ne sont pas complètement connus.
-------------------------------	---

Toxicité spécifique des organes cible - exposition unique	Aucun connu.
--	--------------

Toxicité spécifique des organes cible - expositions répétées	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Cerveau.
---	---

Danger en cas d'aspiration	Non classé.
-----------------------------------	-------------

Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Donnée inconnue.
---	------------------

Autres informations	L'exposition chronique à de faibles concentrations atmosphériques en poussières ou en émanations de manganèse sur une durée importante peut entraîner le « manganisme », maladie du système nerveux central similaire à la maladie de Parkinson : dysfonctionnements moteurs, spasmes musculaires et modifications comportementales. L'inhalation fréquente de poussières sur une période prolongée accroît le risque de contracter de l'asthme, des maladies pulmonaires chroniques ainsi qu'une irritation de la peau.
----------------------------	--

Section 12: Informations écologiques

Toxicité	Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients.
Persistance et dégradabilité	La dégradabilité du produit n'est pas indiquée.
Potentiel de bioaccumulation	Aucunes données sur la bioaccumulation ne sont disponibles.
Mobilité	Le produit est insoluble dans l'eau et se sédimentera dans les réseaux d'eau.
Devenir dans l'environnement - Coefficient de partage	Donnée inconnue.
Mobilité dans le sol	Donnée inconnue.
Résultats des évaluations PBT et VPVB	Donnée inconnue.
Autres effets néfastes	On ne considère pas que ce produit a des effets néfastes sur l'environnement.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide.
Code de déchet européen	16 05 07* Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.
Sent out for translation	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Empêcher que ce produit ne s'écoule dans les égouts ou les réserves d'eau.

Section 14: Informations relatives au transport

ADR

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

RID

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

ADN

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Sans objet.

Section 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I

N'est pas listée.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1

N'est pas listée.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2

N'est pas listée.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3

N'est pas listée.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V

N'est pas listée.

Directive 96/61/CEE relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC) : Article 15, registre européen des émissions polluantes (EPER)

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59(1). Liste des candidats

N'est pas listée.

Autres réglementations	Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements ainsi qu'aux lois nationales correspondantes qui transcrivent les directives CE.
Réglementations nationales	Donnée inconnue.
Évaluation de la sécurité chimique	Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Section 16: Autres informations

Liste des abréviations	DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet). PNEC : Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet). PBT : persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : très persistante et très bioaccumulable.
Références	Donnée inconnue.
Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange	Donnée inconnue.
Texte intégral des avertissements ou phrases R et H en Sections 2 à 15	R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion. R48/20/22 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion. H302 - Nocif en cas d'ingestion. H332 - Nocif par inhalation. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par contact cutané.
Informations de formation	Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.
Avis de non-responsabilité	Les informations contenues dans cette FDS sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.
Date de publication	le 26-janvier-2011
Date de révision	le 26-janvier-2011
Date d'impression	le 26-janvier-2011